

Communication à destination des **médecins traitants** en Wallonie sur l'enregistrement des vaccinations Covid-19 dans le contexte des vaccinations à domicile.

Bulletin d'information spécifique pour l'utilisation de Vaccinnet pour l'enregistrement des vaccinations covid-19

En tant que prestataire de soins et vaccinateur / ou collaborateur auprès d'un médecin traitant qui s'apprête à débiter la campagne de vaccination à domicile, vous recevez cette lettre d'information du groupe de travail interrégional qui coordonne les enregistrements de la vaccination contre la Covid-19. Ces informations peuvent être retransmises en interne aux différents acteurs impliqués dans la campagne de vaccination.

Qu'est-ce que Vaccinnet ?

[Vaccinnet](#) est un système d'enregistrement de vaccins développé par Kind & Gezin, une division de l'Agence flamande Zorg en Gezondheid. **Dans le contexte de la campagne de vaccination contre la COVID-19**, cette application a été mise à disposition de l'ensemble des entités fédérées. Ce projet de déploiement, fruit d'une collaboration interfédérale, se dénomme Vaccinnet+.

Vaccinnet est donc utilisé au niveau national pour l'enregistrement des **vaccins COVID-19**.

Les effets secondaires des vaccins COVID-19 doivent toujours être enregistrés auprès de [l'AFMPS](#). Ceux-ci ne peuvent pas être enregistrés dans Vaccinnet.

Utilisation de Vaccinnet

En tant que **médecin traitant**, vous pouvez utiliser Vaccinnet

- Via l'[application web](#)
- Via votre [DMI](#)

A. Utilisation de Vaccinnet via l'application web

Tout d'abord vous avez besoin d'avoir un [accès](#) à Vaccinnet afin de vous y [connecter](#).

Après vous être connecté(e) pour la première fois, vous pourrez entamer les démarches pour connecter vos collaborateurs. Pour ce faire, veuillez vous référer à la [fiche de référence](#) à ce sujet.

B. Utilisation de Vaccinnet via le DMI

En tant que **médecin traitant**, vous avez aussi la possibilité d'utiliser votre DMI. Veuillez consulter à [la fiche de référence](#) à ce sujet.

Pour pouvoir utiliser Vaccinnet dans votre logiciel destiné aux médecins généralistes, vous devez donner le code d'utilisateur Vaccinnet à votre fournisseur de logiciels. Grâce à ces informations, ce dernier peut faire le lien entre votre progiciel et votre profil Vaccinnet.

Pour la configuration et le dépannage de votre progiciel, vous devez contacter le service desk du fournisseur du logiciel. **Le service desk Vaccinnet ne peut pas vous aider à ce niveau.**

Enregistrement des vaccinations Covid-19 dans Vaccinnet

En tant que **médecin traitant**, vous devez enregistrer les vaccinations de manière individuelle. Veuillez consulter la [fiche de référence](#) à ce sujet.

Afin de garantir aux personnes vaccinées que les informations de vaccination seront consultables sur Masanté.be dans les 24 heures suivant la vaccination, il est recommandé d'enregistrer toutes les vaccinations de la journée dans Vaccinnet **avant 23h00**.

Patient sans numéro de registre national

Pour les personnes qui ne sont pas inscrites au registre national, un numéro BIS doit être utilisé pour l'enregistrement. Si ces personnes n'ont pas encore de numéro BIS, ce dernier peut être créé sur la plateforme [eHealth CreaBis](#). Cela ne peut être fait que par un médecin et en présence du patient, à condition que ce dernier présente un document d'identité valide au médecin. Veuillez trouver davantage d'informations sur ce [lien](#).

Si malgré cela, vous ne trouvez pas le patient lors de l'enregistrement de la vaccination, cela signifie que le numéro d'identification unique du patient (numéro de registre national ou numéro BIS) n'est pas connu dans Vaccinnet. Il est possible que ces personnes n'aient pas encore été téléchargées dans la base de données Vaccinnet. Cela se produit, hélas, souvent avec les personnes qui ont un numéro BIS.

Afin de régler ce problème, vous devez contacter le service d'assistance Vaccinnet+ par téléphone (02/700 63 33) afin qu'ils entament manuellement une recherche de la personne à ajouter à Vaccinnet.

Avant cet appel, veuillez préparer les informations suivantes concernant la personne :

- Numéro de registre national ou BIS
- Nom et prénom
- Date de naissance
- Code postal du domicile de la personne

En tout logique, dès le lendemain, vous devriez être à même de trouver la personne et d'enregistrer sa vaccination.

Attention : ne partagez pas de données personnelles via e-mail !

Ce document ([lien](#)) synthétise les points qui ont été abordés dans ces sections. Si vous utilisez l'application web, seuls les points 1 à 3 inclus vous concernent.

Consultation, suppression et correction de vaccinations dans Vaccinnet

Vaccinnet est la source authentique pour les vaccinations contre la Covid-19. Il est donc important que les données de vaccination soient correctement enregistrées dans Vaccinnet.

Toutefois, certaines erreurs arrivent. Par exemple, des vaccinations sont enregistrées deux fois ou de manière incorrecte. Certaines vaccinations sont aussi enregistrées via une entité erronée ou attribuée à la mauvaise personne ; inscrites avec une mauvaise date ou un mauvais numéro de lot / type de vaccin. Si vous constatez qu'un enregistrement a été mal réalisé, il sera nécessaire de le corriger.

Dans la version actuelle de l'application web Vaccinnet, vous pouvez utiliser l'option du menu "Mes enregistrements" pour visualiser les enregistrements que vous avez effectués. Utilisez ensuite les critères suivants pour réaliser une recherche :

- Le nom du vaccin
- La date à laquelle les vaccinations ont été réalisées ou la date à laquelle les enregistrements ont été introduits dans Vaccinnet

- Le numéro de lot du vaccin avec lequel le groupe a été vacciné (optionnel)

Après avoir visualisé l'aperçu, vous pouvez choisir de supprimer un certain nombre d'enregistrements dans un groupe. De cette façon, vous pouvez consulter puis supprimer plusieurs vaccinations en même temps, et vous n'avez pas besoin de rechercher séparément les données de chaque personne vaccinée pour pouvoir supprimer l'enregistrement erroné.

La suppression de l'enregistrement erroné et l'enregistrement de la vaccination avec les bonnes données doivent **impérativement** être effectués le même jour.

Si vous ne pouvez pas vous en assurer, vous devez reporter la correction à une date ultérieure. Veuillez suivre cette règle à la lettre. Ceci est très important pour minimiser l'impact sur les systèmes sous-jacents.

Que faire lorsque Vaccinnet n'est pas disponible ?

Pour assurer la continuité de l'enregistrement de la vaccination, nous vous recommandons de sauvegarder toutes les administrations de vaccins dans un fichier CSV. Vous pourrez ensuite les charger dans Vaccinnet lorsque la plateforme sera à nouveau disponible. Veuillez également vous référer au [plan de continuité](#) pour savoir faire lorsque Vaccinnet est temporairement indisponible.

Formation, FAQ et helpdesk.

Pour apprendre les rudiments de l'utilisation de l'application web Vaccinnet, des formations sont organisées. Avec une seule formation d'une heure, vous avez à disposition toutes les informations nécessaires pour réaliser les actions d'enregistrement dans l'application web (en tant que médecin ou collaborateur/coordonateur). ([Calendrier](#))

Des sessions spécifiques sur les corrections de vaccinations ont également été prévues ([Calendrier](#)).

Le document [FAQ](#) et le [manuel d'utilisation](#) peuvent également être consultés pour plus d'informations sur tous les sujets précédemment développés.

Si malgré tout, vous faites face à des problèmes lors de l'utilisation de Vaccinnet, il est également possible de consulter notre service d'assistance. Il est disponible tous les jours entre 8h00 et 18h00, week-ends inclus.



02/700 63 33



vaccinnetplus@dxc.com